# Guide des parents

ÉTÉ 2026

camp de jour

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

Sainte-Sophie

ACQ CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME 2026

# Bienvenue au camp !

Cher(s) parent(s),

Nous sommes très heureux et impatients d'accueillir vos jeunes cet été! Prendre note que la lecture et la signature de ce guide est obligatoire.

Merci pour votre collaboration.

## nous joindre

### INSCRIPTIONS

Service des loisirs, culture et vie communautaire
450 438-7784 poste 5221 | loisirs@stesophie.ca

### QUESTIONS RELATIVES AU CAMP

Coordonnatrice du camp de jour
450 560-2336 | campdejour@stesophie.ca

### PLAINTES ET REQUÊTES PARTICULIÈRES

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
450 438-7784 poste 5229 | nraymond@stesophie.ca

# MISSION DU CAMP

Fidèle à l'intention de la Municipalité de Sainte-Sophie de rendre accessible une offre de loisir variée, le camp de jour propose une programmation diversifiée et inclusive où les enfants de 5 à 14 ans peuvent découvrir, explorer et s'amuser dans un environnement sécuritaire et de qualité où le contact avec la nature est priorisé.

# OBJECTIFS

1. **Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives en harmonie avec la nature :** Proposer aux enfants une programmation variant en favorisant l'inclusion du jeu libre et de la nature.

2. **Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et des saines habitudes de vie à travers le lien avec la nature :** Encourager les enfants à explorer, expérimenter et relever des défis adaptés à leurs capacités dans des environnements naturels sécurisés.

3. **Permettre aux enfants de développer des relations positives avec eux-mêmes, les autres et la nature :** Favoriser la coopération, l'entraide et l'épanouissement dans un contexte naturel.

4. **Répondre aux besoins d'intégration et d'inclusion:** Offrir un cadre où chaque enfant, peu importe ses besoins spécifiques, peut profiter pleinement des bienfaits du plein air grâce à des approches inclusives et des accommodements adaptés.

# VALEURS

| | | |
|---|---|---|
| Respect | Entraide | Sécurité |
| Dynamisme | Ouverture d'esprit | Créativité |

# informations générales

## SITES DE CAMP

ÉCOLE DU JOLI-BOIS
100, rue Val-des-Chênes, Sainte-Sophie

PAVILLON ROLAND-GUINDON
113, rue du Cap, Sainte-Sophie

PAVILLON LIONEL-RENAUD
2181 Rue de l'Hotel-de-ville, Sainte-Sophie

## HORAIRE

| | |
|---|---|
| SERVICE DE GARDE AM | 7 h 00 à 9 h 00 |
| JOURNÉE D'ACTIVITÉS | 9 h 00 à 16 h 00 |
| SERVICE DE GARDE PM | 16 h 00 à 18 h 00 |

## SEMAINES DE CAMP

| | | | |
|---|---|---|---|
| SEMAINE 1 | 22 au 26 juin* | SEMAINE 5 | 20 au 24 juillet |
| SEMAINE 2 | 29 juin au 3 juillet | SEMAINE 6 | 27 au 31 juillet |
| SEMAINE 3 | 6 au 10 juillet | SEMAINE 7 | 3 au 7 août |
| SEMAINE 4 | 13 au 17 juillet | SEMAINE 8 | 10 au 14 août |

*Le camp de jour de Sainte-Sophie sera fermé le 24 juin 2026.

# inscriptions

## TARIFICATION PAR ENFANT

La tarification hebdomadaire inclut le programme de camp de jour et le service de garde.

| | **Tarif semaine 1 (4 jours*)** |
|---|---|
| **1er et 2e enfant** | 132 $ |
| **3e et 4e enfant** | 68,40 $ |
| **5e enfant et +** | Gratuit |

*Le camp de jour de Sainte-Sophie sera fermé le 24 juin 2026.

| | **Tarif semaine 2 à 8 (5 jours)** |
|---|---|
| **1er et 2e enfant** | 165 $ |
| **3e et 4e enfant** | 82,50 $ |
| **5e enfant et +** | Gratuit |

*Frais de retard* : Pour chaque 15 minutes de retard, un montant de 15 $ sera facturé par famille jusqu'à un maximum de 30 $.

*NB :* Facturation en cas de bris d'objet intentionnel.

# ANNULATION ET REMBOURSEMENT

**Avant le 4 juin 2026 (inclusivement) :**
Il est possible d'avoir un remboursement total pour les semaines de camp de jour inscrites, et ce, pour tous les enfants inscrits. Un frais d'annulation de 50 $ par enfant est retenu.

**Après le 5 juin 2026 (inclusivement) :**
Aucun remboursement n'est accordé à l'exception d'une présentation d'un billet médical (remboursement sans frais d'administration au prorata du nombre de semaines utilisées).

**Loi sur la protection du consommateur**

Les villes ne sont pas assujetties à la loi sur la protection du consommateur. Il appartient à chacune des villes d'établir leur propre politique (qui peut varier d'une ville à l'autre). Pour plus de détails vous pouvez consulter (Section VI, article 188 à 196) http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/p-40.1

# CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement du camp de jour peut se faire en ligne ou au téléphone au moment de l'inscription. La date limite pour le paiement entier du camp de jour est fixé au 4 juin 2026. À défaut de paiement à cette date, l'inscription de votre enfant au camp de jour sera automatiquement annulée.

# RELEVÉ 24 (IMPÔTS)

Le lien pour télécharger votre relevé 24 vous sera envoyé par courriel en février. Assurez-vous de compléter adéquatement les pourcentages (%) « Enfant à charge » et d'inscrire votre numéro d'assurance social dans votre dossier en ligne.

# CHANDAILS CAMP DE JOUR

Un chandail à l'effigie du camp de jour de Sainte-Sophie est inclus dans le frais d'inscription. Le chandail sera remis à la rencontre de parents ou à la première journée de fréquentation de camp de l'enfant.

# programmation

## ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Au cours de leur journée, les enfants auront l'opportunité de participer à une multitude d'activités diversifiées qui leur permettront de découvrir, d'explorer et de s'amuser tout en priorisant le contact avec la nature. **En 2026, le camp de jour poursuit son virage nature, mettant de l'avant des principes de la pédagogie par la nature.** Chaque semaine, ils seront invités à prendre part à des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives, conçues pour encourager leur autonomie, leur créativité et leur lien avec le plein air.

Dans le cadre du Virage Nature, les enfants passeront la majorité de leur temps à l'extérieur, à moins de conditions météorologiques extrêmes. Les pauses dîners et collations se dérouleront toutefois à l'intérieur pour assurer leur confort. Les groupes pourront également profiter d'espaces de jeux libres, comme les modules de jeux ou les jeux d'eau, selon les particularités du site de camp fréquenté et le matériel disponible, afin de favoriser leur épanouissement dans un environnement naturel sécuritaire et inclusif.

## ACTIVITÉS SPÉCIALES ET THÉMATIQUES

Chaque semaine, les enfants vivront une journée thématique costumée et participeront à une activité spéciale sur le site du camp.

Le calendrier de l'été sera affiché à l'entrée des sites ainsi que sur le site Internet de la Municipalité (www.stesophie.ca).

# programmation

## SORTIES EXTÉRIEURES

Quatre sorties extérieures sont prévues au calendrier aux semaine 2, 3, 4 et 7. Pour participer, votre enfant doit être inscrit à la semaine où la sortie a lieu. Par la suite, vous devez inscrire votre enfant à la sortie en payant la tarification spécifique de l'activité via la plateforme d'inscription Sport Plus.

Le calendrier des sorties sera disponible sur le site internet de la Municipalité (stesophie.ca). L'inscription pour les sorties se fera dès le 11 juin 2026.

Le port du chandail de camp de jour (édition 2026) est OBLIGATOIRE lors des sorties.

## NOUVEAUTÉ 2026 : SORTIES PIQUE-NIQUE

Cette année, les sorties à la piscine sont remplacées par des sorties pique-nique dans des parcs de villes avoisinantes. Tous les mardis, de la semaine 2 à la semaine 7 inclusivement, les groupes visiteront un parc offrant des jeux d'eau, des espaces de jeux et des installations récréatives. Une activité encadrée sera également organisée lors de chacune de ces sorties afin de bonifier l'expérience des jeunes.

Autre nouveauté cette année : afin d'offrir une programmation encore plus diversifiée, une activité spéciale sera également proposée chaque semaine sur chacun des sites du camp de jour. De belles surprises attendent les campeurs tout au long de l'été!

# au quotidien

## ARRIVÉES ET DÉPARTS

**À l'arrivée**

Un animateur vient chercher l'enfant à l'automobile en notant sa présence et le parent est invité à rester dans son véhicule. Lorsque l'enfant est pris en charge par l'animateur, les parents peuvent quitter les lieux.

*Aucun enfant n'est admis au camp avant 7 h 00.*

**Au départ**

Le parent vient chercher l'enfant au débarcadère prévu sur le site de camp de jour. L'animateur à la table d'accueil appelle l'enfant et ce dernier vient rejoindre son parent à l'extérieur.
*Aucun parent n'est admis à l'intérieur du camp de jour.*

Avant le début du camp, le parent recevra un formulaire à remplir afin d'y nommer TOUTES les personnes pouvant venir chercher l'enfant. Afin de s'assurer que vos enfants quittent avec les bonnes personnes, le parent ou la personne venant chercher l'enfant doit s'identifier avec une carte d'identité. Pour la sécurité de votre enfant, l'animateur pourrait faire d'autres vérifications pour s'assurer de laisser partir l'enfant avec la bonne personne.
Si votre enfant peut partir seul et que vous ne l'avez pas déjà mentionné à l'inscription, vous devez remplir le formulaire au début du camp. Le formulaire peut être rempli et envoyé à la responsable du site du camp.

**Exception**

Si vous prévoyez arriver après 9 h 00 ou venir chercher votre enfant avant 16 h 00, nous vous recommandons de téléphoner à la responsable du site de camp : le groupe de votre enfant pourrait être à l'extérieur du site, dans un parc par exemple.

## ABSENCE

Vous n'avez pas à signaler l'absence de votre enfant. Notez qu'aucun appel ne sera fait aux parents en cas d'absence de votre enfant au camp.

ATTENTION : seuls les enfants accompagnés doivent signaler leur absence afin que nous puissions réaffecter les ressources réservées pour l'enfant.

## SAC À DOS

Dans son sac à dos, l'enfant doit avoir en tout temps :

- Vêtements confortables et adaptés à la température et qui permettent à l'enfant de réaliser les activités proposées (jeux extérieurs, peinture, expériences scientifiques, etc.);
  - Comme les sorties en forêt seront fréquentes, nous suggérons d'avoir des vêtements pâles et léger ainsi que des pantalons.
- Vêtements de rechange ;
- Imperméable et bottes de pluie
- Espadrilles fermées ou sandales sportives ;
- Autoinjecteur (EPIPEN), si besoin;
- Maillot de bain ;
- Serviette de plage;
- Casquette ou chapeau (OBLIGATOIRE) ;
- Crème scolaire et chasse-moustique.

# REPAS ET COLLATIONS

La boîte à lunch de votre enfant doit contenir :

- Lunch froid et santé avec un bloc/sac réfrigérant (*ice pack*);
- 2 collations ;
- Une gourde d'eau.

**ATTENTION**

- Aucune nourriture contenant des arachides/noix n'est acceptée.
- Prioriser des plats faciles à ouvrir par votre enfant afin de minimiser les contacts.
- Aucun micro-ondes ne sera à la disposition des enfants.

# OBJETS PERDUS

Aucun objet de la maison autre que le matériel de la liste mentionnée dans le présent guide n'est accepté au camp de jour. Il est important de bien identifier chaque objet avec le nom de l'enfant. Nous ne sommes pas responsables des objets volés, brisés ou égarés (bijoux, lunettes, objets électroniques, etc.). En cas d'objet perdu, veuillez communiquer avec la responsable de camp en mentionnant le nom de votre enfant et la description de l'objet recherché.

Une table d'objets perdus est également installée sur chacun des sites de camp de jour. Prendre note que tous les objets restant suite à la fermeture du camp seront données à un organisme de charité.

# santé et soins

## PRISE DE MÉDICAMENTS

Lors de l'inscription, vous devrez indiquer si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Lors de la première journée du camp, vous devez remettre les médicaments à la responsable du site de camp et signez le formulaire « Autorisation médicaments - Camp de jour ». Le médicament sera administré par la personne responsable selon la posologie indiquée et sera remis au parent à la fin de la semaine. Assurez-vous de transmettre, avec la médication, la posologie avec le nom de l'enfant.

**Ne jamais laisser de médicament dans le sac à dos ou la boîte à lunch de l'enfant.**

## AUTOINJECTEURS (EPIPEN)

Tous les enfants ayant besoin d'avoir un autoinjecteur (EPIPEN) en cas d'urgence DOIVENT L'AVOIR AVEC EUX, DANS LE SAC À DOS, EN TOUT TEMPS.

L'équipe du camp de jour s'assurera d'identifier le sac à dos de l'enfant avec un carton fluo plastifié. Merci de laisser le carton sur le sac pendant toute la période du camp de jour.

# URGENCES

**Blessure mineure**

Nous administrerons les premiers soins de base et vous informerons, à la fin de la journée, de l'incident et des mesures prises pour soigner votre enfant.

**Blessure majeure**

Nous administrons les premiers soins et votre enfant sera ensuite conduit, accompagné d'un responsable, à l'hôpital en ambulance, selon la gravité de son état. Nous communiquerons avec vous le plus rapidement possible. Si nous ne réussissons pas à vous joindre et que des soins immédiats sont rendus nécessaires par l'état de votre enfant, l'autorisation parentale sur la fiche médicale de votre enfant nous permettra d'autoriser toute action médicale par le personnel soignant de l'hôpital.

# programme d'accompagnement

## DESCRIPTION

Le programme d'accompagnement en camp de jour est un service non spécialisé, sans frais supplémentaire. En fait, il s'assure que le jeune inscrit au programme de camp de jour qui requiert du soutien supplémentaire pour faciliter son intégration puisse bénéficier de l'aide d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice dans les activités régulières du groupe de pairs qui lui est attitré.

## SERVICE SPÉCIALISÉ VS ACCOMPAGNEMENT

Le programme d'accompagnement de camp de jour n'est pas un service spécialisé et possède donc ses limites. Un service d'accompagnement spécialisé se retrouve, par exemple, dans le milieu scolaire ou dans le réseau de la santé. En fait, la personne qui accompagne l'enfant n'est pas formée pour déployer des techniques d'intervention généralement réalisées par une ressource professionnelle (ex. intervention physique, soins de santé, application d'une mesure contraignante, etc.)

Par contre, une attention particulière est portée dans la sélection des accompagnateurs afin que ces derniers étudient dans un domaine lié à l'intervention, aient de l'expérience de travail auprès de cette clientèle et démontre un intérêt pour l'accompagnement. De plus, tous les accompagnateurs reçoivent une formation spécialisée en accompagnement en camp de jour.

**Toutes les informations relatives au programme d'accompagnement se trouve dans le guide "Programme d'accompagnement - Été 2026" se trouvant sur le site web de la Municipalité.**

# code de vie



JE ME RESPECTE.



JE RESPECTE LES AUTRES.



JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT.

camp de jour

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

# système d'avis

**Présentation**

En 2023, dans un souci d'uniformité, de constance et de cohérence, le camp de jour de la Municipalité de Sainte-Sophie s'est doté d'un nouveau système d'avis à quatre étapes. Les avis sont donnés en gradation (vert, jaune, orange et rouge) et selon la gravité du comportement observé. Une couleur d'avis peut être omise si le geste est dangereux ou de nature plus importante.

**Application du système d'avis**

Le système d'avis est présenté à tous les parents dans le Guide du parent de l'été, ainsi qu'à la rencontre de parents. Les parents des enfants accompagnés connaissent également la présence du système d'avis, qui s'appliquent à tous les enfants du camp, qu'ils soient accompagnés ou non.

**Enfants non-accompagnés**

Les enfants n'ayant pas fait de demande d'accompagnement doivent respecter le code de vie prescrit par le camp de jour. Si des comportements perturbateurs surviennent, il est du devoir de l'animateur de groupe et de la responsable de mettre des moyens en place. Si les comportements perdurent et empêchent le bon déroulement des activités, des avis seront donnés.

**Enfants accompagnés**

Il est primordial que tous les adultes travaillant auprès des enfants accompagnés modulent leurs attentes selon les besoins de chacun. Pour ce faire, l'équipe d'accompagnement et les responsables sont invitées à se référer à l'étape 2 du processus d'évaluation des demandes d'accompagnement. L'objectif d'intégration de l'enfant devrait dicter les attentes que l'équipe d'accompagnement a envers leurs jeunes accompagnés. L'application du système d'avis doit aller dans le même sens, c'est-à-dire que les avis donnés devraient être en lien avec l'objectif d'intégration de l'enfant. Par exemple, un enfant qui a comme objectif de participer à une activité par jour dans son groupe ne recevra pas d'avis pour son manque de participation.

# système d'avis

**VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN <u>AVIS VERT</u>**

Lors d'un comportement qui entrave le fonctionnement
(ex. non-respect des consignes à répétition)

**VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN <u>AVIS JAUNE</u>**

Lors d'un comportement de gravité MOYENNE
(ex. bris de matériel intentionnel, tiraillage, etc.)
<u>ou</u>
lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un avis VERT.

**VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN <u>AVIS ORANGE</u> (suspension)**

Lors d'un comportement GRAVE mettant la sécurité de l'enfant ou d'autrui en danger (ex. coup, morsure, fugue, etc.)
<u>ou</u>
lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un avis VERT ou JAUNE selon la situation.

**VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN <u>AVIS ROUGE</u> (expulsion)**

Lors d'un comportement dangereux
(ex. nécessitant une intervention policière)
<u>ou</u>
lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un avis VERT ou JAUNE ou ORANGE selon la situation.

**LA VIOLENCE SOUS TOUTES SES FORMES N'EST PAS TOLÉRÉE AU CAMP DE JOUR.**

La gravité des comportements sera évaluée par l'équipe de gestion avant la remise de l'avis.

# système d'avis

L'application du système d'avis se fait en dernier recours, après que différents moyens aient été mis en place. Cependant, si les comportements persistent, c'est que le besoin de l'enfant n'est toujours pas répondu. Selon les encadrés ci-dessous, différentes actions devraient être posées après avoir donné les différents avis, afin de favoriser pleinement la participation du jeune au camp de jour.

| AVIS | ACTIONS À POSER |
|---|---|
| AVIS VERT<br>comportement qui entrave le fonctionnement | • Système de motivation individuel<br>• Système d'autorégulation<br>• Conscientiser aux étapes à venir |
| AVIS JAUNE<br>comportement de gravité MOYENNE ou récidive d'un comportement menant à un avis VERT. | • Rencontre parents, enfants, accompagnateur et responsable et établir des moyens<br>• Cibler un défi précis pour l'enfant<br>• Communication en rencontre d'équipe<br>• Grille AAC<br>• SOS Intégration |
| AVIS ORANGE (suspension)<br>comportement GRAVE mettant la sécurité de l'enfant ou d'autrui en danger ou récidive d'un comportement menant à un avis VERT ou JAUNE. | • Rencontre de retour de suspension avec présence de la coordonnatrice<br>• SOS Intégration<br>• Mettre en place des accommodements<br>• Si besoin, répéter les actions liés à l'avis jaune |